



Karmenu VELLA
Member of the European Commission

Rue de la Loi, 200
B-1049 Brussels
Tel. +32 2 295 57 25
karmenu.vela@ec.europa.eu

Bruxelles, **14 AOUT 2018**
Ref. Ares (2018)4572387

M. Stéphane Travert
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
France

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie pour votre lettre du 6 juillet 2018 concernant le nouvel avis scientifique du Conseil International et d'Exploration de la Mer (CIEM) sur le bar du nord.

L'avis du CIEM se base sur de nouvelles informations. En effet, il ressort de cet avis que l'impact des pêcheurs de loisir sur le bar est moins important qu'il n'avait été estimé en 2017. En fait, d'après ce dernier avis, cet impact est estimé à seulement 16%, et il est donc inférieur à celui de l'industrie commerciale. De plus, l'avis du CIEM estime que 95% des bars issus de la pêche récréative survivent lorsqu'ils sont relâchés. Le CIEM a également mis à jour son avis concernant les captures. Selon cet avis, afin de respecter le rendement maximal durable (RMD), les captures de la pêche commerciale et récréative en 2018 ne devrait pas dépasser 880 tonnes. Etant donné que l'avis scientifique a évolué dans ce sens, et en respectant l'engagement pris en marge du Conseil de Décembre 2017, j'ai demandé à mes services d'élaborer une proposition qui prend en compte ce nouvel avis scientifique afin d'adapter les mesures de gestion de la pêche récréative pour 2018 à ces nouvelles préconisations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

